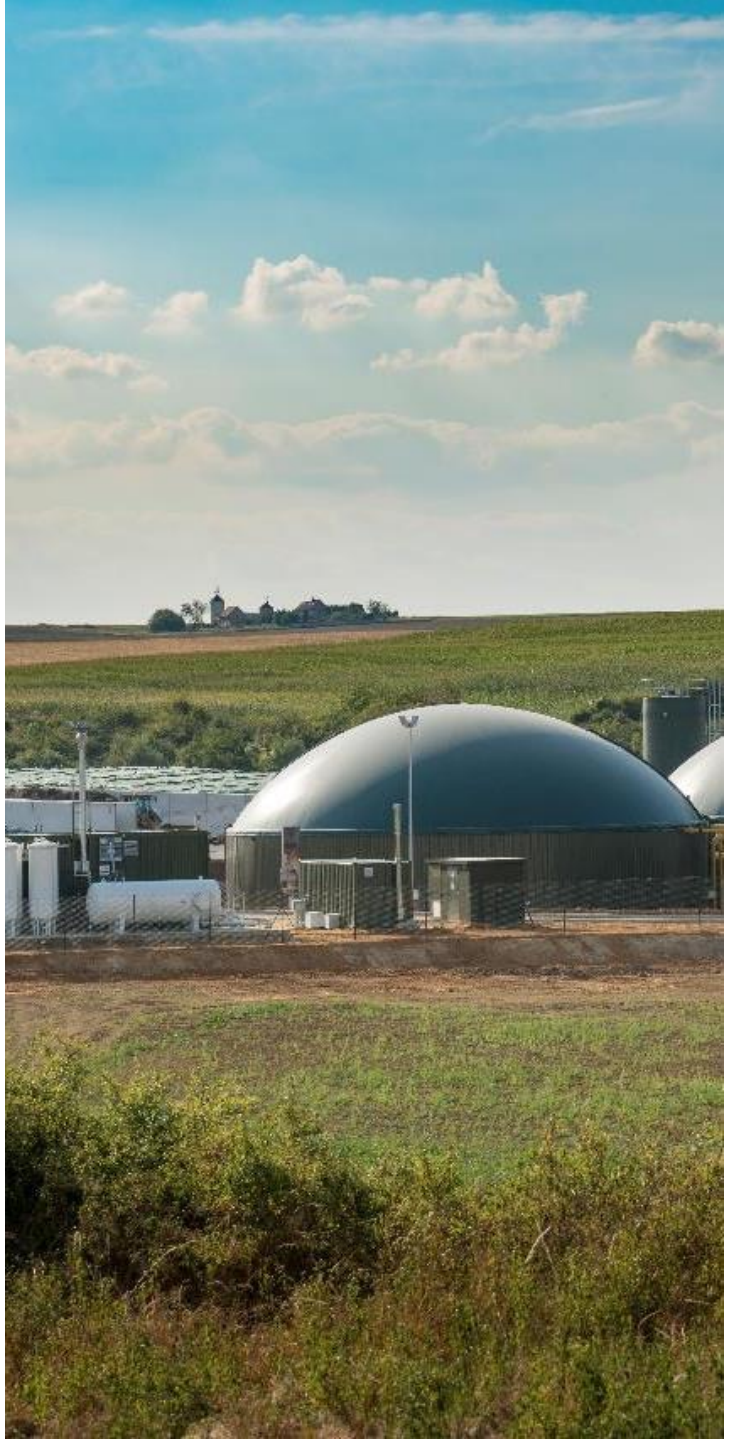

La méthanisation

Vous n’êtes pas seul-e-s

METHA’SYNERGIE

Soutien à la méthanisation en région Provence – Alpes – Côte d’Azur

30 mai 2024

Schéma général d'un site de méthanisation

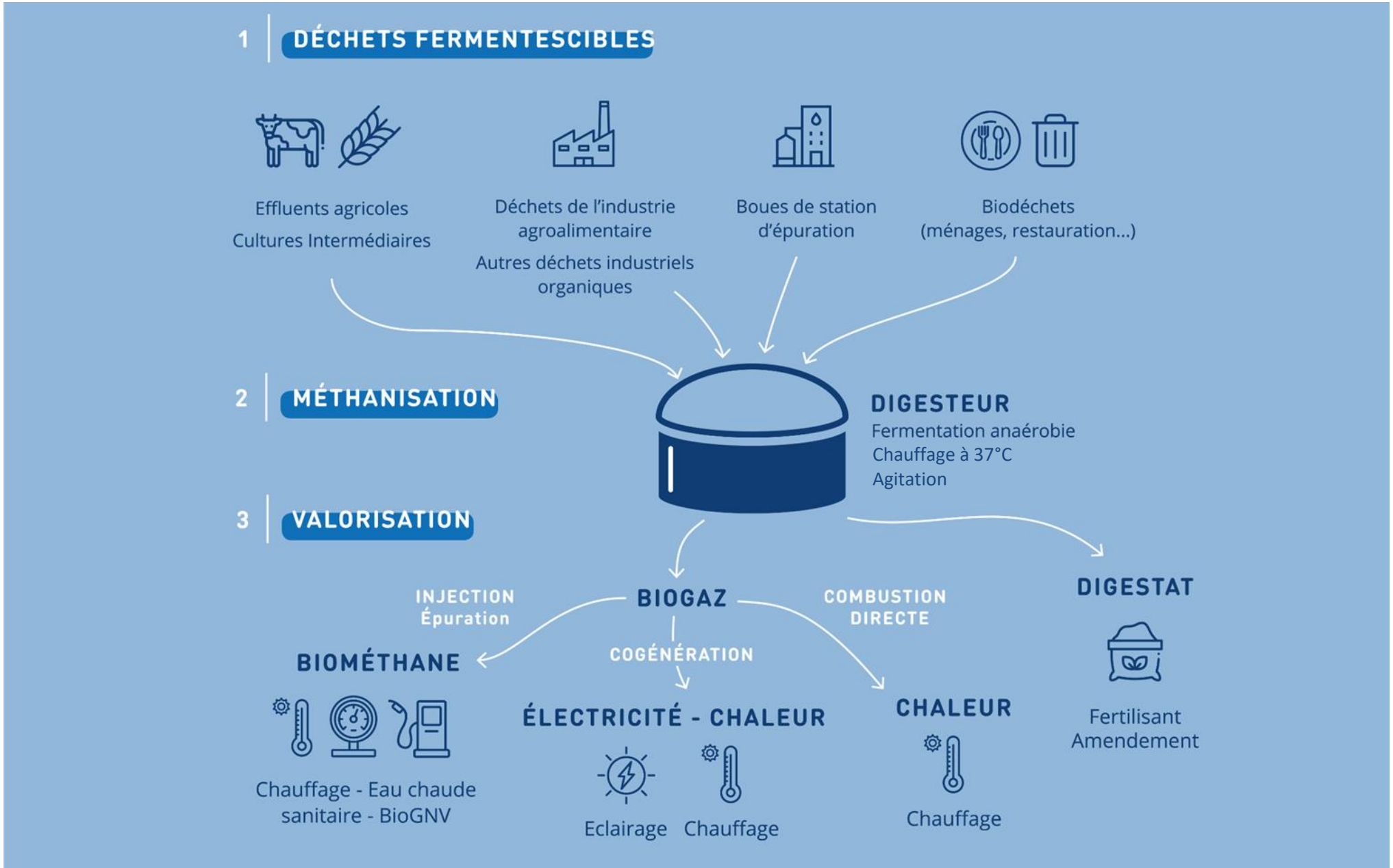

La valorisation du biogaz

- Composition du biogaz brut

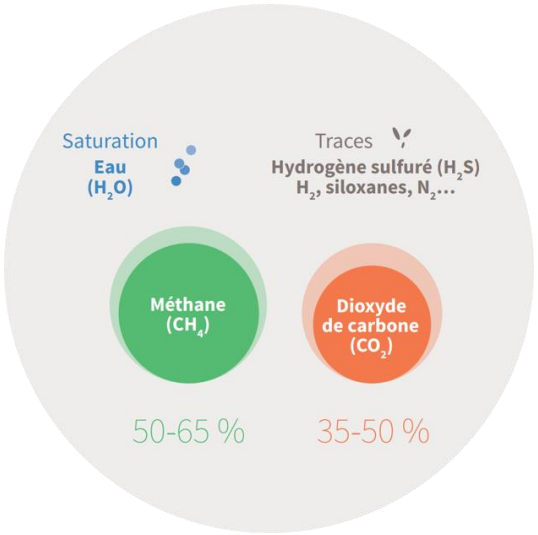

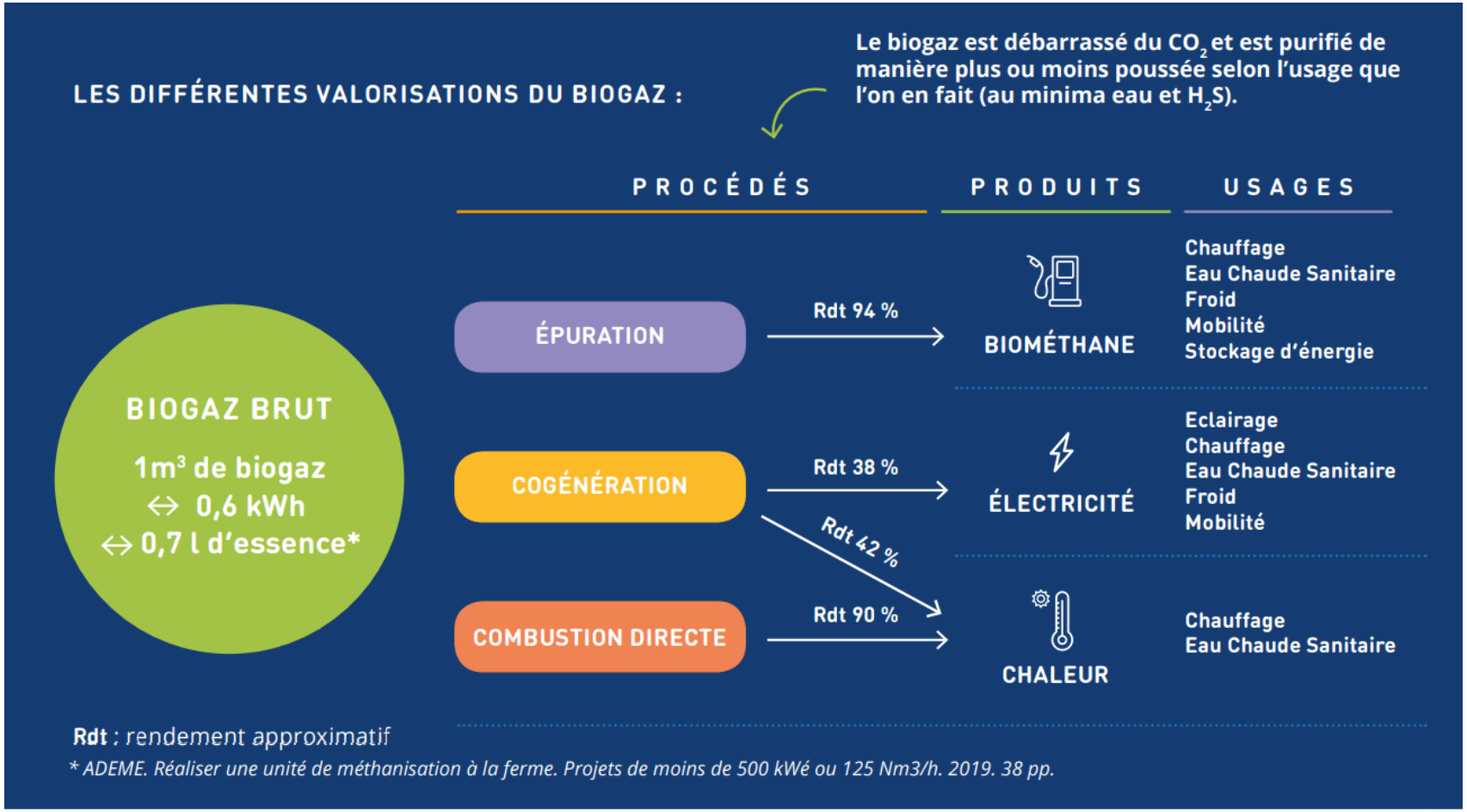

- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) **privilégie l'injection dans le réseau et la valorisation directe** : « La production d'électricité à partir de biogaz sera réservée aux sites de méthanisation éloignés du réseau de gaz et pour lesquels il n'existe pas de potentiel pour une valorisation directe comme bioGNV ou combustible»

Les bénéfices pour le territoire

Source ADEME 2023

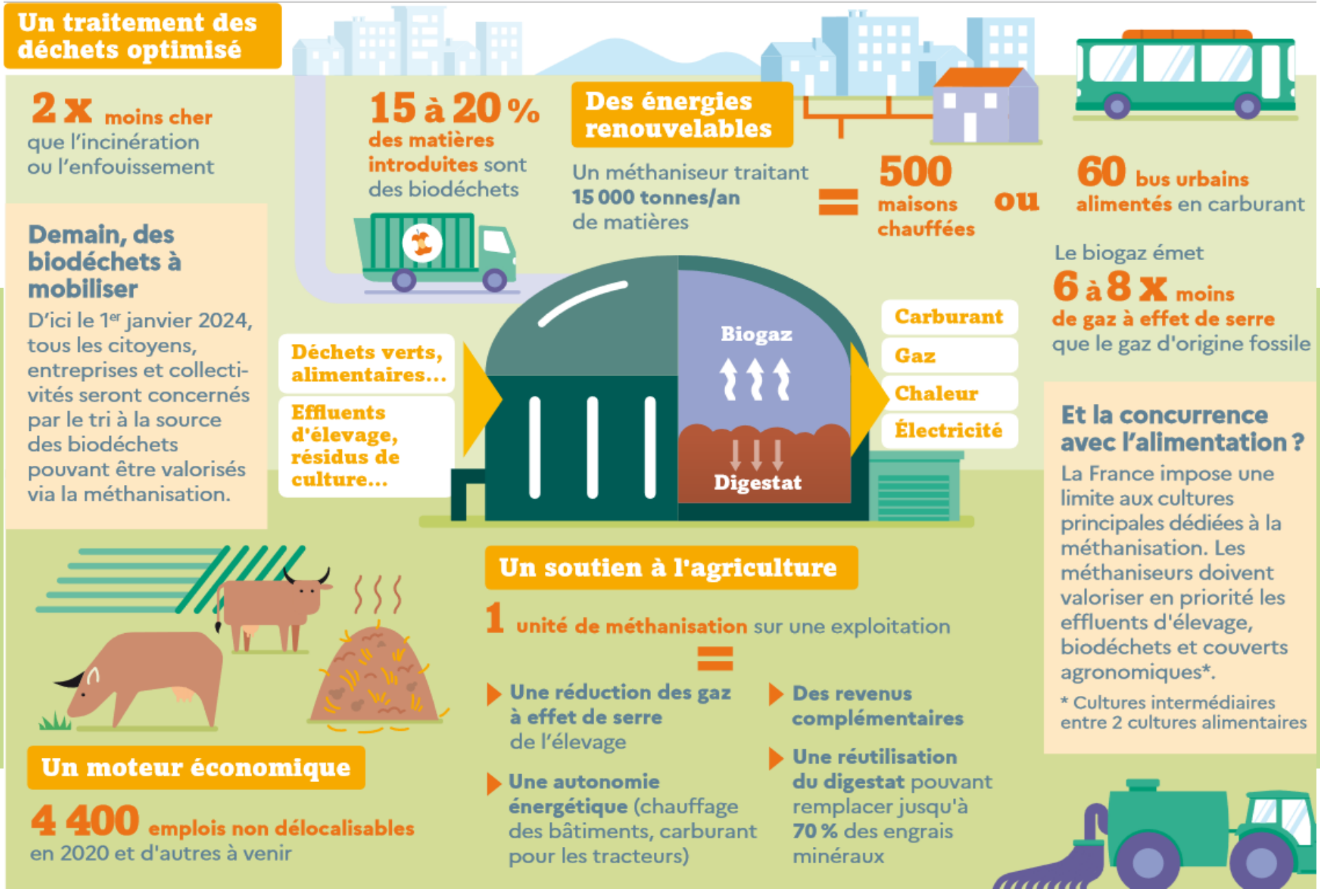

Pas une mais des méthanisations

Agricole

Fumiers, lisiers, résidus de culture, CIVE (cultures intermédiaires à valorisation énergétique)…

- GAEC Balcon de Gap - 05
- GAEC Tamisier - 84

Territoriale

Biodéchets de restauration, tontes, déchets de l'Industrie Agro-Alimentaire, déchets agricoles…

Biodéchets des ménages

Tri Mécano-biologique pour les unités anciennes
Biodéchets triés à la source pour les nouvelles

- Evéré - 13

Boues de STEP

Boues de stations d'épuration et graisses

- Marseille (Sormiou) / Aix (La Pioline) – 13
- Grand Avignon – 84
- Fréjus (Reyrans) – 83
- Cannes (Aquaviva) - 06

Industrielle

Eaux usées chargées, rebus de production, petit lait, déchets issus de la transformation agroalimentaire, effluents vinicoles, etc.

- Aptunion / Terres Valdèze / Louérion – 84

Micro-méthanisation

Effluents d'élevage, biodéchets, petit lait, etc

- Terrasses du Port - 13

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Etat des lieux de la méthanisation en région

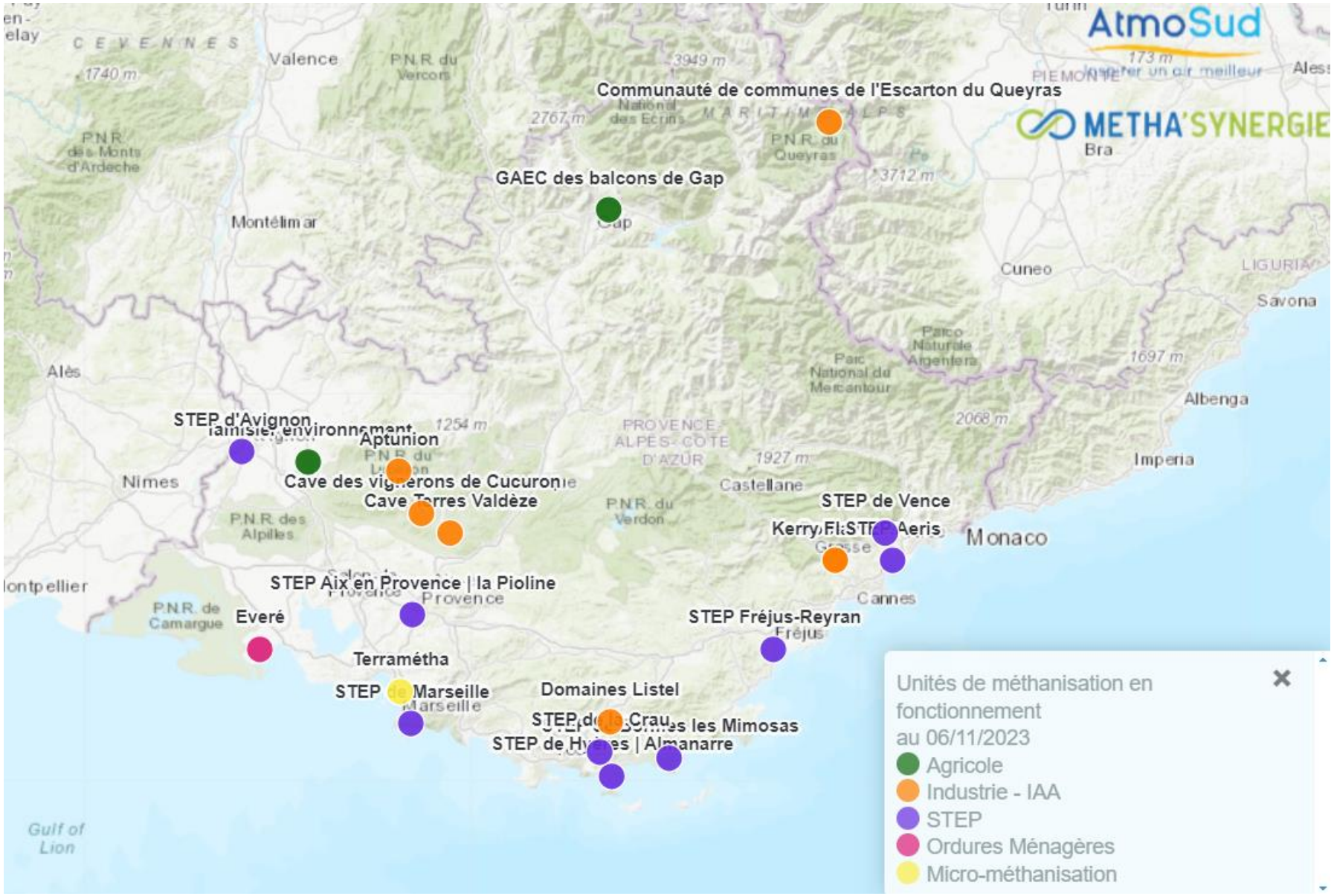

- 2 Agricoles
- 6 Industries - IAA
- 9 STEP
- 1 Ordures ménagères
- 1 Micro-méthanisation

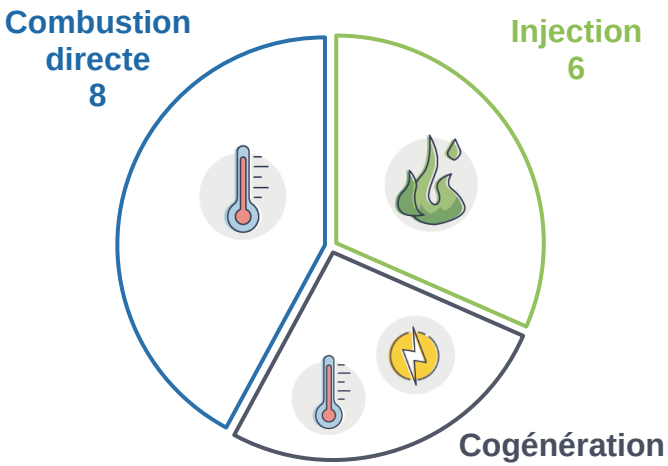

Evolutions réglementaires récentes

Rétention

Les dispositifs de rétention doivent être étanches :

- Les stockages enterrés, s'ils ne sont pas dans une fosse étanche, doivent avoir un système de drainage avec regard de contrôle et une imperméabilité inférieure à 10-7 m/s sous les cuves et sous le système de drainage.
- Les lagunes doivent avoir une double membrane, contrôlée à minima tous les 5 ans.

Astreinte

La mise en place d'une astreinte de 24h/24h est obligatoire (avec possibilité d'intervenir en 30 minutes si la surveillance est indirecte).

Installations électriques

L'installation d'une alimentation de secours pour les dispositifs de ventilation, de sécurité et des équipements nécessaires à sa surveillance, devient obligatoire.

Stockage intrants et digestats

Les intrants et le digestat doivent être couverts, à l'exception :

- des fumiers de moins d'un mois.
- de la matière végétale brute.
- du digestat solide stocké en bout de champs moins de 24 heures.
- du digestat liquide en lagune ayant eu un traitement de plus de 80 jours.

De plus, des sondes de température sur les stockages d'intrants solides et sur le digestat séché doivent être mises en place.

Torchère

La présence d'une torchère redevient obligatoire en déclaration :

- Si la torchère est ouverte, elle doit être à 15 mètres des équipements de méthanisation.
- Si la torchère est fermée, elle doit être à 10 mètres.

Odeurs

En cas de plainte, la tenue d'un registre des plaintes concernant les odeurs peut être exigée (par la préfet).

Concernant les nouvelles installations, l'exploitant doit faire réaliser un état des perceptions odorantes présentes avant le fonctionnement de l'installation.

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Evolutions réglementaires récentes

Maintenance

Toutes les unités de méthanisation doivent mettre en place un programme de maintenance préventive. L'exploitant assure ou fait effectuer la vérification périodique et la maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie mis en place

Distances d'implantation

Les unités de méthanisation en déclaration doivent être à 100 mètres d'un tiers (habitations et lieux d'accueil du public).

Pour les unités en enregistrement et en autorisation, la distance passe à 200 mètres.

Épuration

La quantité de méthane rejeté par l'épuration doit être réduite. Elle est limitée à :

- 2% en volume du biométhane produit, pour les installations < 50Nm3/h (et 1% en 2025)
- 1% en volume de biométhane produit, pour les installations > 50Nm3/h (0,5% en 2025).

De plus, les équipements d'épuration doivent être à 10 mètres des équipements de combustion (cogénération, chaudière).

Agriculture Biologique

La limite des 10 salariés pour les IAA est caduque.

Les déchets issus de la grande distribution sont considérés comme des biodéchets valorisables sur des terres en AB.

Les biodéchets peuvent être entreposés temporairement en amont du site de l'unité de méthanisation sous réserve que la traçabilité des flux soit strictement assurée et qu'aucun mélange avec d'autres matériaux n'y soit effectué.

L'interdiction de la provenance d'élevages industriels pour les œufs et autres produits animaux (ex : restes de jambon, saucissons, poulets rôtis…) collectés ne s'applique pas.

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Focus Boues de STEP

Réduction entre 20 et 50%
des boues résiduaires vs 10%
pour les autres typologies

- Filière à part avec **une réglementation spécifique :**
  - Pas de mélange possible avec déchets triés à la source sauf si dérogation possible de la part du préfet « dès lors que l'opération tend à améliorer les caractéristiques agronomiques ou techniques de ces matières ».
  - Pas soumis à rubrique ICPE Méthanisation mais rubrique IOTA Loi sur l'eau sauf si codigestion avec graisses de STEP ou STEP /graisses d'IAA externes
  - Tarif propre aux unités boues de STEP réhaussé en 2023
  - Digestat souvent composté et normé NFU44 095 ou incinéré

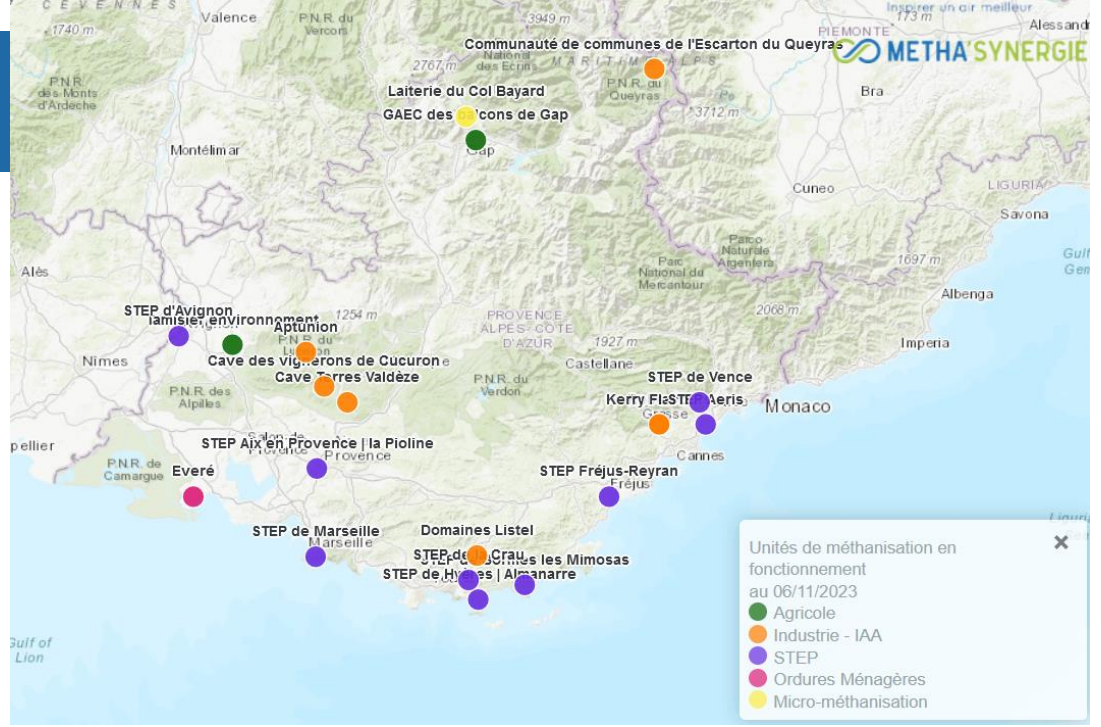

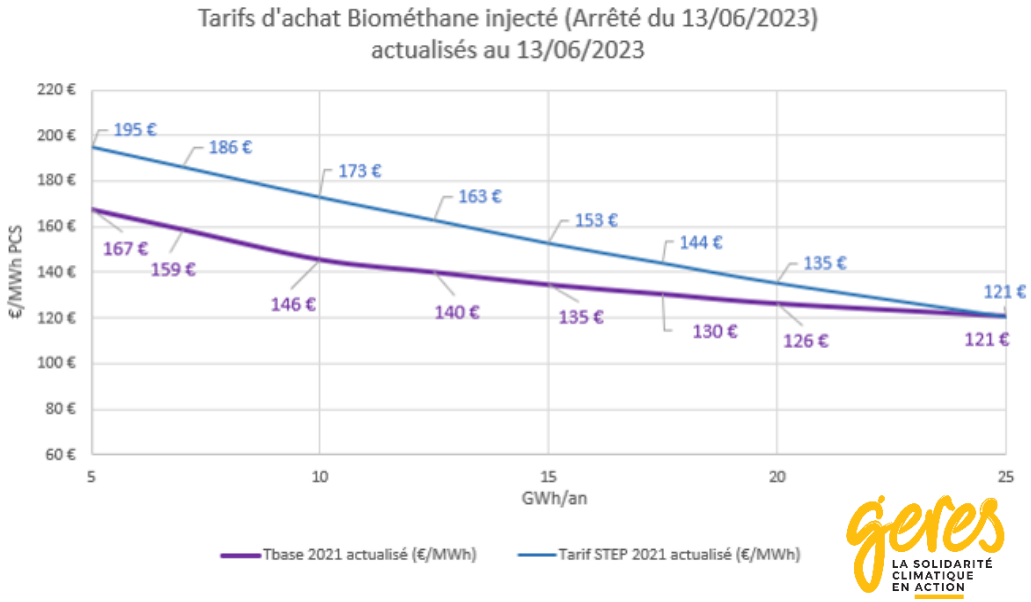

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Les facteurs clés de réussite d'un projet

5 facteurs clés de réussite d'un projet de méthanisation

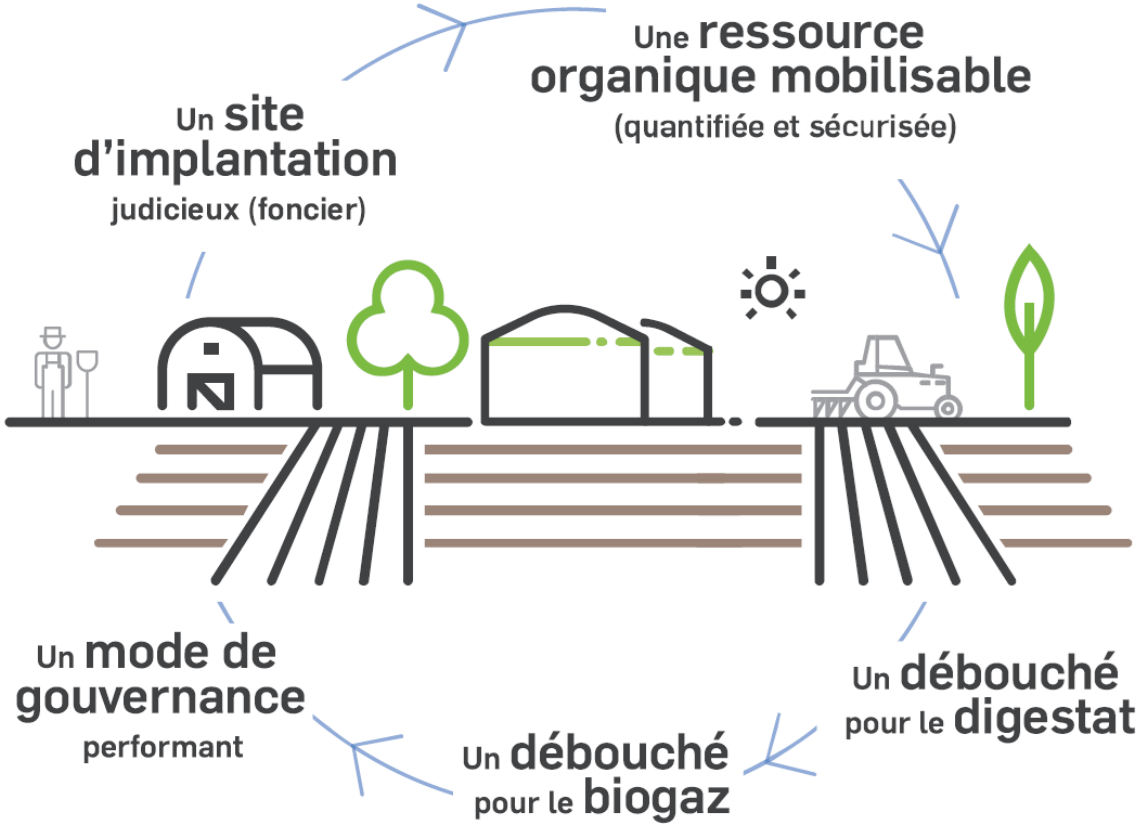

3 facteurs transversaux

- Acceptabilité sociale et communication
- Maîtrise technique
- Equilibre financier

Notre guide :
https://methasynergie.fr/livre-blanc-methasynergie/

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Les différents rôles des collectivités

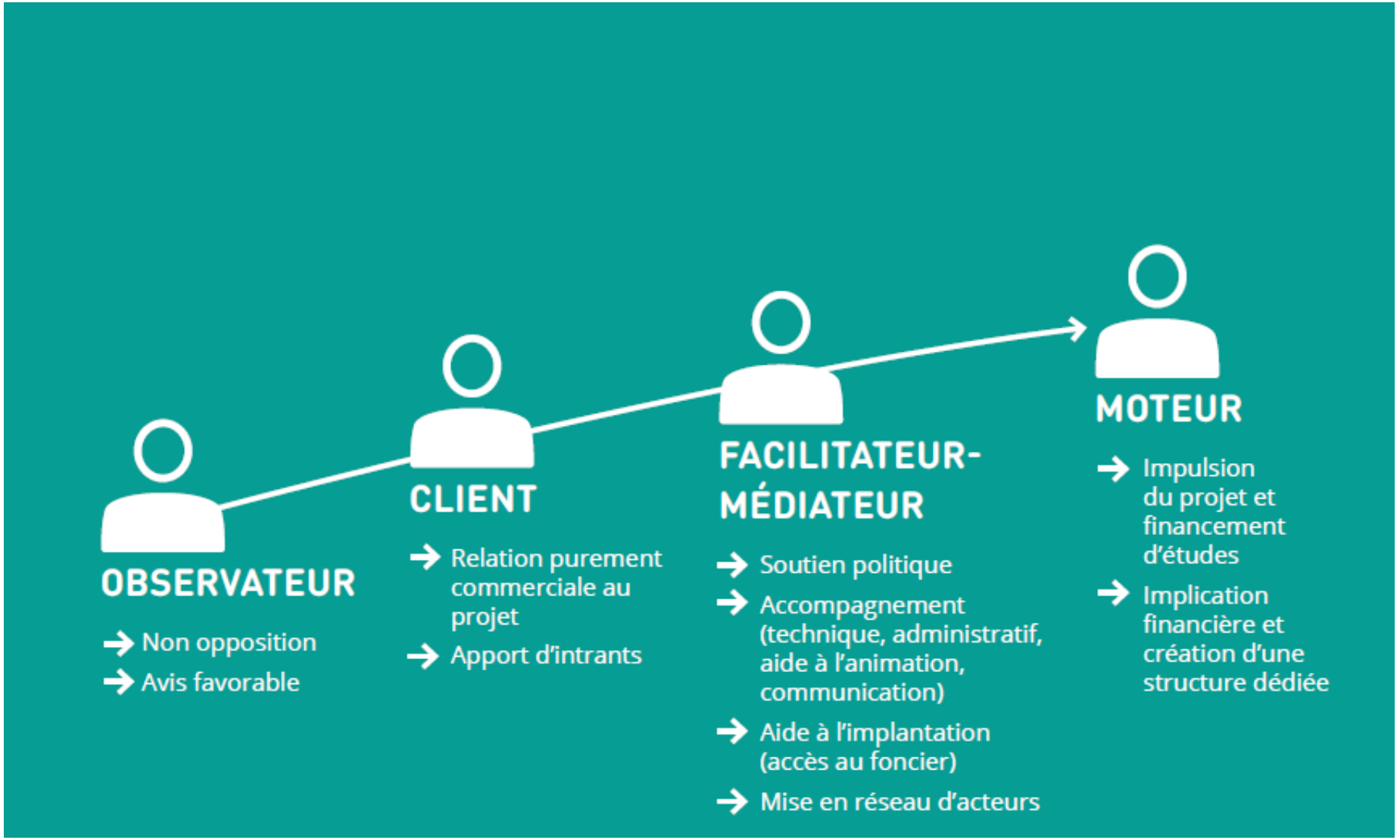

gères
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Les étapes d'un projet de méthanisation

6-12 mois
Idée

2 mois
Pré-diagnostic Métha'Synergie

+/- 1 an
Etudes de faisabilité

+/- 2 ans
Conception

+/- 1 an
Construction

15 -20 ans
Exploitation

Le rôle possible de la collectivité

Planifier un aménagement du territoire facilitant l'insertion de ces projets de méthanisation

- Proposer un zonage adapté et concerté dans le cadre de l'exercice des zones d'accélération d'ENR – filière méthanisation
- Évaluer le potentiel du territoire et fixer des objectifs dans les PCAET ou dans le cadre de Schéma Directeur ENR

Initier un ou des projets :

- Analyser les gisements mobilisables en matières organiques et réaliser une étude de contexte dans le but de pouvoir identifier au mieux les besoins, les potentiels acteurs à mobiliser et les faire se rencontrer

Aider les porteurs de projet :

- Organiser des visites, diffuser de l'information
- Informer et renseigner les acteurs locaux et les habitants pour assurer une bonne concertation autour du projet
- Proposer la mise en œuvre de pratiques vertueuses pour réduire d'éventuels impacts (charte citoyenne, etc.) et garantir la contribution du projet à l'intérêt général

Proposer un appui financier :

- Apporter des garanties
- Mettre à disposition un terrain
- Encourager ou participer à la mise en place d'un financement participatif
- Proposer d'autres incitations financières

Participer au comité de suivi de l'unité /suivi de la charte de bonnes pratiques si mis en place
Alerter en cas de défaillances au niveau de Métha'Synergie , etc.

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Le consortium Métha'Synergie

Métha'Synergie est la réunion des acteurs institutionnels et professionnels de la filière méthanisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Soutien technique et réglementaire

Soutenu par

Soutien financier

Accompagnement projet

Le consortium Métha'Synergie

Créer du lien

- **Diffusion** d'information
- **Visites** d'unités
- **Mise en relation** d'acteurs
- **Intervention** lors d'évènements régionaux

Faire émerger des projets

- **Outils** pratiques : modèles de cahiers des charges, communication, etc
- **Formations** des porteurs de projets, des élus, des acteurs de la filière

Expérimenter, capitaliser et diffuser l'expertise

- Réalisation **d'études et de veille** techniques
- Mise en place **d'expérimentations** : digestat, couverts végétaux, etc.

Accompagner et outiller les porteurs de projet et les territoires

- Réalisation **d'études d'opportunités**
- Aide à la **recherche de financement**

geres
LA SOLIDARITÉ CLIMATIQUE EN ACTION

Les outils à votre disposition

Le site Métha'Synergie

www.methasynergie.fr

Le site Info Metha

https://www.infometha.org/

Le guide

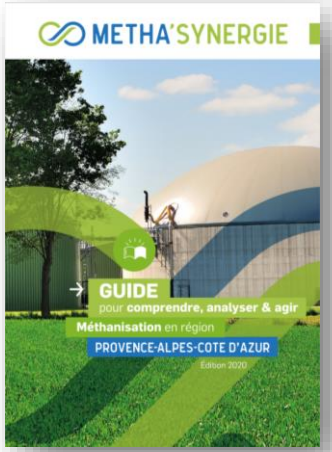

https://methasynergie.fr/livre-blanc-methasynergie/

Une cartographie

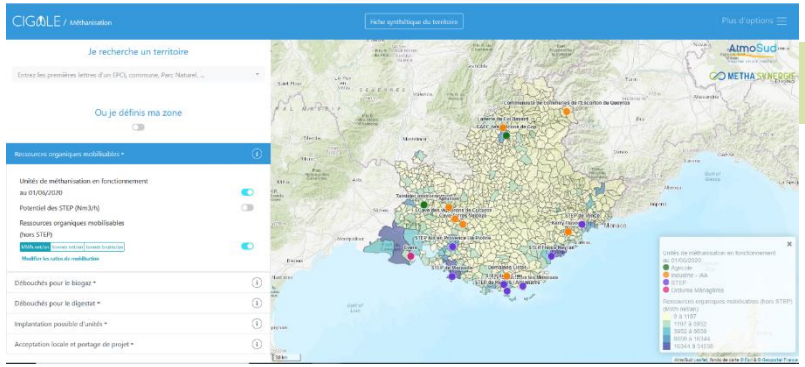

https://methasynergie.fr/la-filiere-en-region/cartographie-de-la-region/

2 cahiers des charges

Etude de faisabilité

https://methasynergie.quai13.fr/wp-content/uploads/2020/12/ARE.1904.ENV_.METHA_.CDC_.FAISA_.VF_.pdf

Etude de de contexte

https://methasynergie.quai13.fr/wp-content/uploads/2022/05/0522.CDC_.ETUDE_.CONTEXTE.CONCERTATION.pdf

Vos référents Métha'Synergie

contact@methasynergie.fr